



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 2 novembre 2023

Retour sur la session des 31 octobre et 1^{er} novembre 2023 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 31 octobre et 1^{er} novembre 2023](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Assermentation

Notre camarade Yasmina Produit a prêté serment en qualité de députée suppléante à l'occasion de la session de fin octobre. Nous lui adressons nos félicitations.

Mandat d'objectifs 2023-2026 de l'UniNE ([22.042ce](#), [22.042com](#), [22.042com compl COFI](#), et [22.042com compl COFI 2](#))

Un compromis acceptable grâce au maintien des taxes universitaires à leurs tarifs actuels !

La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Pour le groupe socialiste, le travail de fond fait par la commission Université a bien démontré la manière dont celle-ci voit son avenir fragilisé, comme cela a par ailleurs déjà été évoqué par le rapporteur de commission. C'est notamment dû aux pertes financières auxquelles elle doit faire face mais aussi de la difficulté de l'Université de renforcer son attractivité durablement dans le paysage académique.

Pour le groupe socialiste, il est nécessaire de rappeler ici l'importance de l'Université : elle est un pilier central pour renforcer l'attractivité de notre Canton et permet d'accueillir de nouvelles et nouveaux habitant-es. Au travers de ses formations reconnues, elle contribue à ancrer les jeunes étudiants et étudiantes sur notre territoire cantonal et participe à la création d'emplois ainsi qu'à l'économie de notre région.

Le soutien à la formation académique et à la recherche permet d'assurer à notre canton un rayonnement intellectuel, culturel et économique. Nous ne devons pas opposer les types de



formations, nous disposons d'un système complet et global que nous devons défendre et que nous avons comme privilège dans notre canton. Celui-ci doit pouvoir être accessible à celles et ceux qui le souhaitent.

Le groupe socialiste salue les différents mandats d'objectifs pour la période 2023-2026 ainsi que le plan d'intention sur les quatre axes que sont le dialogue, la digitalisation, la diversité et la durabilité. Nous nous interrogeons toutefois sur plusieurs éléments :

Tout d'abord sur la promotion de l'égalité : en 5 ans, la représentation des femmes dans le corps professoral a évolué de 5,4% ce qui est vraiment trop faible. Nous nous réjouissons que l'Unine encourage des carrières féminines pour une égalité dans les faits mais nous attendons une augmentation nettement supérieure à celle réalisée lors de ce dernier mandat d'objectifs. Aussi, notre groupe déplore le fait que l'Université ne mette pas en pratique une meilleure représentation féminine lors de toutes ses représentations officielles ou ses remises de diplômes.

Nous regrettons aussi qu'au vu des enjeux actuels en matière de climat, de biodiversité et d'environnement, l'Unine ne soit pas plus proactive dans ce domaine. Nous espérons qu'au travers de ce mandat d'objectifs, l'Université saura faire les bons choix stratégiques et ne pas continuer d'être à la traîne dans ce domaine. Si tel ne devait pas être le cas, son attractivité en serait fortement péjorée.

Nous demandons également une plus grande transparence du financement des fonds de tiers. Même si ceux-ci sont importants pour le développement de l'Université, ils doivent se réaliser dans une transparence absolue tout en garantissant la liberté académique.

À travers leurs travaux en commission, les commissaires ont identifié plusieurs problématiques directement liées à la loi sur l'Université. Ces enjeux ont été répertoriés dans un postulat qui sera examiné et fera l'objet d'une évaluation dès son approbation en plénière. Le groupe socialiste apportera son plein soutien à ce postulat.

En ce qui concerne son financement, nous estimons qu'il est important de doter le mandat d'objectifs de l'Université des moyens nécessaires qui lui permettent d'assurer la consolidation et la valorisation des acquis. Or, lors des derniers subventionnements cantonaux, celle-ci avait déjà disposé de subventions plus basses en comparaison à d'autres universités suisses.

Le premier amendement déposé en commission proposait une pleine compensation des pertes financières subies par l'Université et lui permettait de répondre aux défis à venir mais, après des interprétations différentes de l'article 36 de la LFinEC et de douloureux ping-pongs de commissions, la commission financière a proposé un compromis qui dotera le crédit d'engagement du renchérissement ainsi que d'une enveloppe supplémentaire qui permettra à l'Université d'éponger en partie ses pertes financières.

Le groupe socialiste acceptera ce compromis même si, comme tout compromis politique, il ne peut totalement satisfaire tout le monde. Pour notre groupe, l'engagement du Conseil d'État



Nouvelles du Grand Conseil

à ne pas augmenter ou indexer la taxe universitaire durant la période quadriennale du mandat d'objectifs est la raison fondamentale de notre acceptation.

La période que nous vivons est difficile pour un nombre de personnes toujours plus important. Les étudiantes et étudiants sont une des parties de la population le plus touchée par l'inflation. Pour notre groupe, il est primordial que cette taxe ne soit pas augmentée même pas simplement indexée.

Pour l'année 2022-2023 à l'Université de Neuchâtel, 163 demandes de bourse ont été faites et 81 ont été acceptées. Sur ces 81 personnes, 25 ont un dossier actif à l'aide sociale. Plus de 6% des étudiantes et étudiants qui ont abandonné leurs études au cours du premier semestre l'ont fait pour des raisons financières. Tant le bureau social de l'Université, les bourses cantonales et le budget de la FEN rencontrent des difficultés à faire face aux demandes d'aides.

En 2023, il y a encore des personnes qui ne peuvent pas ou renoncent à faire une formation pour des raisons financières et ceci est inacceptable. L'augmentation de la taxe est peut-être supportable pour certaines ou certains mais ne le sera pas pour ces personnes plus particulièrement touchées. Nous remercions donc le Conseil d'État de s'être engagé oralement à ne pas augmenter ou indexer la taxe pour cette période quadriennale.

Concernant le postulat, notre groupe refusera en partie son classement pour différentes raisons. » •

Le projet de décret amendé est adopté par 89 voix sans opposition.

Le classement du postulat 19.160 est accepté par 50 voix contre 46.

Répartition de la péréquation fédérale entre les communes ([23.005ce](#), [Erratum](#) et [23.005com](#))

Un compromis, fruit d'une consultation de toutes les parties

La députée Marinette Matthey a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport 23.005 de la commission Péréquation et régions, qui a traité en 4 séances, de juin à août 2023, la question ardue de la répartition des quelques 22 millions de subsides fédéraux que le Canton touche au titre de son relief jurassien.



Nouvelles du Grand Conseil

L'initiative « Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes », déposée en 2020, demandait que le 90% de cette somme revienne aux communes, ce que l'État ne pouvait accepter.

Il a donc fait une nouvelle proposition, en gros 50% et pas 90% et suppression de la ristourne aux communes de la taxe sur les huiles minérales, appelée familièrement "taxe auto". Cette proposition a été discutée avec l'ACN, en amont des travaux de la commission. Les initiant·es ont aussi été sollicités de manière informelle pour donner leur avis sur ce contreprojet.

Quand les travaux de la commission (pour rappel, suspendus en 2021) ont repris en juin 2023, elle a successivement entendu les voix de l'exécutif, des initiant·es et de l'ACN. Elle a cherché ensuite le meilleur compromis en fonction des intérêts divergents, ceux de l'État versus ceux des communes et ceux des communes entre elles.

Le groupe socialiste salue les travaux de la commission, qui ont été menés efficacement, en collaboration avec les services, et qui ont permis d'aboutir à une solution approuvée à la quasi-unanimité de ses membres (2 abstentions).

Au final, le Canton est prié de déboursier 1.4 million de plus que ce qu'il proposait dans son contreprojet, soit 11.8 millions plutôt que 10.4. Certes, le chef des finances a fait la grimace, mais ne s'est pas formellement opposé à la remise dans le pot de la taxe auto, dont il envisageait dans un premier temps de supprimer les 3% restitués aux communes, comme je l'ai mentionné juste avant.

La solution proposée par la commission favorise les communes d'altitude, autrement dit, elle fait appel à la solidarité entre les communes du Bas et du Haut du canton en matière de management de la neige et du gel. La répartition des 10.4 millions est donc différente de celle proposée par le contreprojet du Conseil d'État, mais aussi du projet négocié avec l'ACN, comme le résume limpiquement le tableau 1 de la page 2 du rapport.

Oui, proportionnellement, les communes du Haut toucheront davantage, ce qui va dans le sens des revendications de l'initiative, mais toutes les communes toucheront plus que maintenant.

Le groupe PS apprécie également le travail de suivi mené par la commission qui a pris le soin de consulter à la fois l'ACN et les représentant·es du groupe des initiant·es pour connaître leur réaction face au projet de la commission. Le but de la commission était de parvenir à un accord qui aboutisse au retrait de l'initiative de 2020, considérée par tous les partis comme dangereuse pour la cohésion cantonale. Le rapport montre qu'elle a tout fait pour y parvenir, mais la balle est maintenant dans le camp des initiant·es.

Après s'être assuré que le contreprojet direct du Conseil d'État amendé ne devenait pas caduc en cas de retrait de l'initiative mais qu'il serait, en cas d'acceptation par notre parlement, soumis au référendum facultatif, le groupe socialiste adopte à l'unanimité les propositions de la commission,



Nouvelles du Grand Conseil

Il accepte les deux projets (décret et loi), et la proposition de classement de la motion 19.124, qui demandait de revenir sur les critères de la compensation des effets géotopographiques, mais aussi sur ceux de la répartition de l'impôt des frontaliers.

Je vous remercie pour votre attention. » •

Le projet de décret amendé est adopté par 93 voix sans opposition (vote à la majorité qualifiée de 3/5).

Le projet de loi amendé est adopté par 94 voix sans opposition.

Le classement de la motion 19.124 est accepté non combattu.

Institutions sociales – Cautionnements ([23.031ce](#) et [23.031com](#))

Une réflexion nécessaire sur le versement des subventions

La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a bien pris connaissance du rapport 23.031 concernant les crédits-cadre et nous remercions le Conseil d'État pour son rapport. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les deux projets de décrets.

Nous nous interrogeons tout de même sur les surcoûts que cela occasionne dans le calcul du coût des prestations de chaque institution. Bien que les institutions sociales émanant du SAHA facturent des prestations LAMAL, nous nous demandons si, à terme, l'harmonisation des contrats de prestation permettra une réflexion sur un mode de fonctionnement similaire au versement des subventions du SPAJ.

Merci de votre attention. » •

Le projet de décret n°1 est adopté par 95 voix sans opposition.

Le projet de décret n°2 est adopté par 96 voix sans opposition.



Réalisation du plan directeur des chemins pour piétons et de randonnée pédestre ([23.021ce](#) et [23.021com](#))

Le canton doit mettre en lumière ses atouts pour encourager la randonnée et ses bienfaits

Le député Laurent Duding a rapporté la position du groupe.

« Chères et chers collègues,
Madame la Présidente,

Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt et enthousiasme du rapport 23.021 relatif à la réalisation du Plan directeur des chemins pour piétons et de randonnée pédestre.

Cet objet concrétise un aspect important de la mobilité douce par la remise en état ou la valorisation de plus de 1000 kilomètres de chemins pédestres après une analyse et un diagnostic de la situation cantonale. En effet, pour le groupe socialiste, constant dans ses positionnements, la mobilité est plurielle et se décline donc sous différentes formes dont celle mise en lumière dans le rapport 23.021.

À l'heure des profonds changements climatiques que nous connaissons, nous voyons dans le décret qui est soumis à notre approbation, une manière de valoriser un aspect important de la mobilité, celle qui se fait de la manière la plus naturelle et la plus simple, la mobilité piétonne. Valoriser ce patrimoine en optimisant l'offre, c'est aussi certainement l'occasion de permettre à davantage de personnes de découvrir une manière simple d'aller à la rencontre de nos magnifiques contrées, de refaire des liens avec le milieu naturel et, le temps d'une randonnée, de se reconnecter avec des racines parfois oubliées. Mettre de bonnes et confortables chaussures et partir en virée permet aussi de retrouver pendant quelques heures un mode de déplacement où chacun·e fixe son rythme avec un impact positif sur la santé tant physique que mentale.

Investir dans une des activités de loisir le plus utilisée nous convainc pleinement, conscients aussi que les moyens sollicités, de l'ordre de 3,5 millions sur 10 ans, restent relativement « modestes » en comparaison à ceux mis dans les routes, même si évidemment la fonction de ces infrastructures n'est pas la même.

Pour notre groupe, il s'agit d'une manière adéquate de donner encore davantage de visibilité au cadre naturel exceptionnel qui nous entoure. Promouvoir cette richesse afin de développer le tourisme doux est un axe essentiel. Quand on parle « randonnées », on pense parfois trop vite aux itinéraires existants dans d'autres cantons (nous pensons ici notamment à ceux des Préalpes et des Alpes suisses). C'est aussi dans cette idée de valorisation de l'offre que nous



Nouvelles du Grand Conseil

avons déposé un amendement en commission demandant un rapport intermédiaire de mise en œuvre. Une offre de qualité, ayant une bonne visibilité, accessible le plus souvent en transports publics, va totalement dans le sens d'un recentrage de nos activités de loisirs vers davantage de proximité, mesure essentielle à l'atteinte des objectifs du Plan climat cantonal. Nous tenons à remercier Neuchâtel Rando avec qui la collaboration aux dires du département de tutelle donne entière satisfaction. C'est une façon pragmatique et efficace de travailler à l'optimisation et à la requalification de ce patrimoine avec l'appui de bénévoles « utilisateurs·trices » prêts à mettre la main à la pâte pour permettre la réalisation du plan directeur des chemins pédestres, cette association ayant posé au préalable un diagnostic fin de la situation.

Au niveau de la collaboration avec les communes, nous ne pouvons que les encourager à développer toutes mesures permettant de promouvoir les déplacements à pied à l'intérieur de leur périmètre en parfaite coordination et en cohérence avec la vision du rapport que nous traitons en ce moment. La mobilité douce en milieu urbain étant un enjeu majeur afin de gagner en qualité de vie et de participer à l'atteinte des objectifs du Plan climat cantonal. Selon le découpage financier en place, les communes seront par ailleurs compétentes pour entretenir les itinéraires de randonnées pédestres. Nous ne manquerons pas de mobiliser nos élu·es locaux afin de nous assurer que cet aspect soit mené conformément aux attentes.

Pour être complet, notre groupe défend l'ajout d'une mention relative à l'échéance attendue pour réaliser ce plan directeur. Nous avons entendu les arguments du département de tutelle repris dans le rapport de la commission. Cependant, pour le PS, pour toutes politiques publiques, nous estimons essentiel que le décret stipule l'échéance à 10 ans pour finaliser ces travaux et aménagements. Même si nous avons été minorisés au sein de la commission, nous invitons le plénum à soutenir notre amendement à l'article 1 du décret afin que les chantiers avancent et se réalisent tel que mentionné dans le rapport du Conseil d'État. Sans formalisme excessif, il en va de la compétence de notre parlement de se soucier de la réalisation des objectifs temporels fixés dans le rapport 23.021, au regard du crédit-cadre soumis à notre approbation.

Nous remercions ici toutes les personnes qui ont œuvré à la concrétisation de cet objet. Nous pensons ici notamment aux nombreuses heures de bénévolat menées par les membres de Neuchâtel Rando à sillonner les itinéraires de randonnées pédestres de notre canton, et aux services qui ont œuvré à l'élaboration du Plan directeur des chemins pour piétons et de randonnée pédestre.

En conséquence, notre groupe soutiendra le rapport et le décret qui sont soumis à notre appréciation en suivant le raisonnement mentionné ci-avant au niveau de l'article 1 (soutien unanime à notre amendement). Nous soutiendrons sans réserve l'amendement à l'article 5 du décret, fruit d'un consensus au sein de la commission.

Merci de votre attention. » •



Le projet de décret amendé est adopté par 97 voix sans opposition.

Préapprentissage d'intégration ([23.036ce](#))

Un programme qui a fait ses preuves et doit se poursuivre !

La députée Corine Bolay-Mercier a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Une étude menée par la Haute école spécialisée bernoise a été publiée la semaine dernière. Cette étude, menée dans 14 villes suisses, indiquait que les réfugié·es dépendant de l'aide sociale sont plus nombreux·ses à avoir un emploi que le reste des bénéficiaires. Par contre les bas salaires ne leur permettent pas de vivre dignement. Une des propositions de ladite étude consiste à développer la formation professionnelle de ces personnes.

Le rapport soumis aujourd'hui constitue précisément une piste pour améliorer la situation des personnes réfugiées, admises provisoires et/ou non formées sur le marché du travail. Le Programme « Préapprentissage d'intégration » avait été lancé par la Confédération en 2018 en projet pilote pour préparer l'insertion en formation professionnelle des réfugié·es et admis·es provisoires. Ce programme avait été étendu en 2021 aux adolescent·es et jeunes adultes sans diplômes du secondaire II, venant des États de l'Union européenne, de l'AELA ou d'États tiers. Concrètement c'est une année de préapprentissage pour acquérir des compétences linguistiques et des compétences pratiques de base dans un champ professionnel.

Le groupe socialiste avait soutenu ce projet à son lancement, convaincu non seulement de la nécessité de donner une chance et la possibilité d'une intégration sociale et professionnelle à ce public, mais aussi de profiter d'un subventionnement fédéral. A l'époque, notre groupe s'était d'ailleurs inquiété de la poursuite du programme au cas où la Confédération ne prolongeait pas son soutien, ce qui n'est pas le cas. OUF !

Nous remercions le Conseil d'État pour le bilan des années 2018-2023 et la poursuite du programme, judicieusement conseillée par le SFPO, le COSM et le SMIG. Il ressort que le programme est qualifié de bonne réussite puisque sur 154 personnes, 104 ont signé un contrat d'apprentissage au terme de l'année de préapprentissage plus. Ce résultat est supérieur à la moyenne suisse, c'est bien !



Nouvelles du Grand Conseil

Le groupe a deux questions à ce stade :

1. Les apprentis qui ont une rupture de contrat sont-ils suivis ensuite ? Si oui de quelle manière ?
2. D'autre part, sur les 154 personnes, le Conseil d'État peut-il nous indiquer combien de personnes sont réfugiées, admises provisoires, ou proviennent de l'Union européenne ?

Nous pensons que la réussite du programme résulte de l'étroite collaboration avec les milieux professionnels, ce qui a initié de nouvelles formations, comme la santé en 2020-2021 et le domaine de la construction et du bâtiment en 21-22.

L'effet de levier de la Confédération est toujours intéressant. Par personne, Neuchâtel perçoit CHF 11'000.- avec un montant forfaitaire de CHF 122'000.- par année, montant qui permet de développer de nouvelles mesures pour atteindre un public cible plus large. L'idée étant d'identifier de nouvelles personnes, puis les informer, soutenir et les préparer à atteindre un niveau scolaire de base pour intégrer le PAI, tout ceci en étroite collaboration avec le COSM, les services communaux, le SFPO. Ceci dit, le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur le travail mené par l'OCOSP dans ce dossier ?

Enfin, nous avons réservé pour les années à venir 60 places pour chaque année scolaire auprès du SEM. C'est un ambitieux programme et nous espérons que toutes les places seront repourvues. Au niveau financier, la Confédération versera-t-elle la somme entière des 122'000.- même si ce nombre de personnes de 60 personnes n'est pas atteint ?

Nous vous remercions pour vos réponses et pour votre attention. » •

Il s'agit d'un rapport d'information n'appelant pas de vote du Grand Conseil.

Lutte contre le gaspillage alimentaire ([23.037ce](#))

Une première étape plutôt encourageante, en attendant le traitement de notre projet de loi

Le député Mathias Gautschi a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Pour mémoire, les buts du postulat étaient :

1. Sensibiliser



Nouvelles du Grand Conseil

2. Imposer une récupération alimentaire aux entreprises
3. Forcer celles-ci à collaborer avec des associations qui récupèrent

En tant que dépositaires du postulat, nous sommes convaincus que comme le dit le rapport, la limitation-même du gaspillage alimentaire est beaucoup plus importante et efficace que la valorisation des déchets de celui-ci.

De manière attendue, le Conseil fédéral attendra plutôt que les acteurs du marché se mettent d'accord même si un plan anti-gaspillage a été promulgué en 2022. Au niveau juridique, c'est une attitude peu incisive de notre point de vue. Malgré tout, un des effets notables est que les magasins de grande distribution disposent régulièrement à l'entrée ou en évidence les marchandises bientôt passées de date. En général, le bilan est relativement positif, mais "peut faire mieux" en termes de volonté de traiter un objectif du développement durable selon l'ONU. 2030 c'est demain !

Pour des raisons de santé publique, et à cause de la liberté de commercer, on ne pourrait pas obliger les magasins à collaborer avec les associations de redistribution. Analyse juridique discutable, mais acceptée en l'état.

La sensibilisation est prise au sérieux par le Conseil d'État qui propose de louables efforts (la collaboration avec cosedec.ch, une entité qui propose des actions, des animations et des visites dans les écoles, et dont VADEC est membre, n'est pas mentionnée).

Au sujet du point central : interdire le gaspillage et valoriser. L'état des lieux est satisfaisant, mais des efforts sont à poursuivre dans l'application du cadre de la Confédération (aide aux projets-pilote, plan d'action 2022) et le suivi des mesures prises par les commerces et les producteur·rices. Subventionnement : Les associations et entités sont aidées par le canton. Le sont-elles suffisamment pour réaliser leur action ? Le projet de loi 23.145 est pendant, et permettra d'ajouter un cadre légal cantonal.

Malgré ces remarques, le groupe socialiste suivra la proposition de classement du postulat puisque des mesures ont été prises (dans l'attente du traitement la proposition de loi).

Merci de votre attention. » •

Le classement du postulat 19.193 accepté par 64 voix contre 25.



Nouvelles du Grand Conseil

Pétition « Pour le respect du libre choix du médecin et de l'hôpital par les patients »
([23.612com](#))

Une situation apaisée, mais nous restons vigilants

Le député Ahmed Muratovic a lu la position du groupe développée par la députée Anne Bramaud du Boucheron.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Je reprends le texte de ma collègue Anne Bramaud du Boucheron au nom du groupe socialiste.

Doit-on classer cette pétition ? L'ensemble du groupe socialiste dit oui !

Les différents existant en 2019 entre le Conseil d'État et certains prestataires du domaine privé de la santé semblent avoir trouvé, pour le moment, la voie du compromis. Cependant le groupe socialiste sera vigilant à ce que les conditions de travail des soignant-es restent dignes autant dans le privé que dans les établissements publics, et que la liberté de choix évoquée par les pétitionnaires soit centrée sur la plus-value pour les bénéficiaires et non uniquement pour le système comme marché.

Merci de votre attention. » •

Le rapport est accepté par 97 voix sans opposition.

Interpellation des député-e-s Vert-e-s : Tir d'un loup le 6 octobre 2023 – Un tir de prévention, vraiment à raison ? ([23.246](#))

Quand l'urgence devient la norme

Le député Christian Mermet a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente
Chères et chers collègues

Il est urgent d'accompagner nos agriculteurs pour veiller à une cohabitation paisible avec le loup. Il est urgent d'informer mieux la population sur les enjeux réels et les possibilités, je dirais même les opportunités, que le retour de grands prédateurs représente pour l'équilibre



Nouvelles du Grand Conseil

de notre environnement. Mais est-il urgent de gloser sur une action qui, bien que contraire aux convictions d'une partie de notre assemblée, répond aux règles et au cadre légal qui ont été fixés par la confédération ? Est-il urgent de débattre d'une résolution vouée à l'échec ? Est-il urgent de parler des loyers, des rentes AVS/AI, des tarifs des transports publics régionaux, du maintien des classes spécialisées, d'un projet Papyrus, de la ligne directe, du girobroyage ou de la protection des marais ?

Une partie du groupe socialiste, bien que très sensible à la problématique du retour du loup et aux réponses qui seront données en temps et en heure à la motion 23.245 pour la réalisation d'un Plan loup cantonal, ne soutiendra pas l'urgence qui est sollicitée pour cette interpellation. » •

L'urgence est acceptée par 63 voix contre 26.

Une motion d'ordre est déposée par le groupe libéral-radical pour demander l'ouverture de la discussion.

L'ouverture de la discussion est acceptée par 64 voix contre 16.

Projet de résolution du groupe UDC : Protégeons nos agriculteurs contre le loup ! (23.247)

Arrêtons les propositions simplistes !

Le député Christian Mermet a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Avouons-le, nous partageons une analyse commune avec le premier signataire de cette proposition : la Confédération n'a pas fait un travail visionnaire et efficace dans la perspective du retour du loup. Mais disons-le aussi d'emblée, notre convergence s'arrête là...

Cette résolution va à l'encontre d'une gestion concertée et raisonnable du retour du loup. Manifestement un tir de loup a été possible, un autre a été refusé, la voie décidée par la Confédération, qui a été respectée par le Département, ne semble pas satisfaire tous les membres de notre hémicycle, c'est le moins que l'on puisse dire.

Alors sortons des solutions à l'emporte-pièce, aussi simplistes qu'inapplicables, accessoirement peu porteuses d'avenir, tant pour la biodiversité que pour l'agriculture. Il y a du travail à faire, pour l'information, pour la formation et pour l'accompagnement, notamment des exploitations agricoles de montagne, et ne dépensons pas inutilement de



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

l'énergie pour des démarches inefficaces, contraires au droit fédéral, et qui plus est, vouées à l'échec.

Le groupe PS ne soutiendra pas cette résolution. » •

L'urgence est acceptée non combattue.

Le projet de résolution est retiré par ses auteurs.

Suite au retrait de cet objet, la résolution suivante est déposée conjointement par l'ensemble des groupes :

Projet de résolution des groupes UDC, libéral-radical, socialiste, VertPOP et Vert'Libéral-Le Centre : Octroyons les moyens nécessaires pour la protection des troupeaux ! ([23.254](#))

Passer de la régulation du loup à la cohabitation pacifique : quel revirement !

Le député Christian Mermet a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Juste dire que dans cette formulation, où l'on évoque une cohabitation pacifique avec le loup et un soutien à l'agriculture pour accueillir ce grand prédateur, le groupe socialiste devrait très largement soutenir la proposition.

Je vous remercie de votre attention. »

Le projet de résolution est accepté par 94 voix sans opposition et 4 abstentions.

Postulat du groupe VertPOP : Combien coûte et coûtera à la collectivité publique la dernière raffinerie de Suisse ? ([23.199](#))

Lumière doit être faite sur l'impact de la raffinerie sur la population et l'économie

La députée Margaux Studer a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur le postulat du groupe VertPOP et en partage les objectifs.

Nous toutes et tous ici, nous engageons pour un canton sain et attractif, qui offre une qualité de vie aussi bonne que possible sur l'ensemble de son territoire. Si accueillir une entreprise considérée comme d'importance nationale implique des risques pour la santé de la population des communes les plus proches et pour l'environnement, le groupe socialiste considère impératif d'en connaître le détail et de prévoir des mesures compensatoires. Un état des lieux clair doit aujourd'hui être dressé pour garantir à la population de l'entre-deux-lacs que sa qualité de vie ne soit pas réduite en raison de la présence de la raffinerie VARO.

Nous souhaitons également toutes et tous ici que toutes les communes aient des possibilités optimales en termes de développement économique. La commune de Cressier, mais également celle de Cornaux où s'étend également la raffinerie, assument de nombreuses charges inhérentes à la présence de cette entreprise sur leur sol. Pour cette raison, l'impact économique de l'installation de la raffinerie doit également être apprécié à sa juste valeur, que ce soit en termes de coûts pour les communes et le canton, mais également en ce qui concerne une réticence, pour des entreprises, de s'installer dans cette région.

Le postulat s'attèle à clarifier les conséquences de l'existence de la raffinerie, mais également les charges que pourrait faire peser sur le canton, les communes et la population, son éventuelle fermeture. Afin de ne pas être pris au dépourvu si et quand ce scénario se produirait, le groupe socialiste soutient la demande faite d'en évaluer les conséquences financières et environnementales, et d'en tirer des propositions adaptées.

Considérant nécessaire que lumière soit faite sur les éléments précédemment mentionnés, le groupe soutient en majorité ce postulat. Certains membres ont néanmoins émis quelques doutes sur la portée générale de la demande et s'abstiendront. » •

Le postulat est accepté par 48 voix contre 39.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 2 novembre 2023.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.